



Ordonnance de télécom CRTC 2012-332

Version PDF

Ottawa, le 14 juin 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	412	le 31 mai 2012	le 2 juillet 2012
Bell Canada	7359	le 31 mai 2012	le 2 juillet 2012
Execulink Telecom Inc.	67	le 1 ^{er} juin 2012	le 7 août 2012
Rogers Communications Partnership	23	le 18 mai 2012	le 18 juin 2012
Télébec, Société en commandite	448	le 31 mai 2012	le 2 juillet 2012

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans une page de description ou une demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.